



DÉLIBÉRATION N°079/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2025

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 30/09/2025

Date de la publication : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, JADAS Christian, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.

M. JADAS Christian à M. CAMBE Thierry.

Mme RESSES Lisa à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 3

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 079/2025 OBJET : EMPRUNT BANQUE POSTALE 300 000 € POUR FINANCEMENT PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2025 - EXTENSION ECOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des programmes d'investissements inscrits sur le budget de la commune 2025 notamment le financement de l'extension de l'école maternelle, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 Euros.

Il sera donc nécessaire d'encaisser cet emprunt avant le 28 novembre 2025.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de Prêt : 300 000,00 EUROS
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer l'extension de l'école maternelle.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00EUROS
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/11/2025, en une fois avec versement automatique à cette date.
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,88 %
Base de calcul des Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/10/2025 et de l'affichage en date du 07/10/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS

Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.